



AUZEBO SC  **2021**

Sommaire

- 3 – Edito du Maire
- 4 – Conseil Municipal
- 5 - Ancien cimetière ; Règlement Intérieur du cimetière
- 6 – Action Sociale
- 7 - Dématérialisation – Urbanisme
- 8 à 10 – Travaux
- 11 – Si Auzebosc m'était conté (des origines à 1788)
- 12 – Nos aînés
- 13 – Nos écoliers
- 14-15 – une année au groupe scolaire Jacques Dussaux
- 16 – Accueil de loisirs 2021
- 17 – Si Auzebosc m'était conté (de la révolution française à la 2nde guerre mondiale)
- 18 à 21 – Vie associative
- 22 – Campus Agricole - La vache et les étudiants
- 23 – Ordures ménagères et tri sélectif – Bouchons 276
- 24 – 25 – Vivre ensemble – Espaces publics et espaces privés – Bon voisinage
- 26 – Salle polyvalente
- 26 - Maisons fleuries 2021
- 27 – Naissances, mariages, décès.

rédaction: Danièle Charlet - Photos de couverture : Dylan Boquet

Remerciements

Pour les photos : merci à Stéphanie, Moïse, Dominique, Danièle et merci aux membres des associations qui nous ont fait parvenir celles qui illustrent leurs pages ;

Mention spéciale à **Dylan Boquet**, qui manie son drone avec beaucoup de dextérité par tous les temps... La neige se fait rare, il n'a pas raté cette occasion pour prendre ces vues somptueuses. Bravo Dylan pour ton talent, et merci pour ton amour du village ;

Merci à **Patrick Moisson** pour ses pages « si Auzebosc m'était conté ».

Listes électorales 2022

Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 4 mars 2022

Publié le 17 décembre 2021 par la Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ?

Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au 4 mars 2022 pour le faire. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Service-Public.fr vous présente les différentes démarches pour vous inscrire.

Vous pouvez vous inscrire :

en ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;

en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;

par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

Attention : Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.



AVIS

Information du 21/12/2021 : Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'élagage et d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de(s) ligne(s) à haute tension vont être entrepris sur le territoire de la commune d'AUZEBOSC entre le 03/01/2022 et le 30/12/2022.

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE – Groupe Maintenance Réseaux Basse Seine, à l'entreprise : ACTIVERT (BELBEUF).

Vous avez un doute sur votre inscription ?

Voici un lien pour vérifier votre situation électorale ou celle de vos enfants de 18 ans, qui voteront pour la 1ère fois le 10 avril prochain. Une fois le lien ouvert, laissez vous guider, c'est très simple !

Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote (Service en ligne) | service-public.fr

L'année 2021 touche à sa fin, même si elle a pu paraître moins pénible que la précédente, nous ne pouvons pas nous contenter de ce mode de vie particulier que nous impose la pandémie.

Ces conditions particulières auront pourtant permis de prendre conscience de la chance, de la joie et du bonheur qui fleurissaient notre quotidien avant 2020. Nous avons tous été touchés par la distance qu'il a fallu mettre avec nos proches et nos amis, au travail, à la maison ou pendant les loisirs.

Tous ces contacts amicaux et familiaux qui façonnent notre vie sont indispensables pour notre équilibre mental et affectif, ils sont le ciment de notre bien-être, ils permettent de mettre un peu de lumière dans des journées moroses.

Nous sommes actuellement dans une période compliquée concernant le nombre de contaminations, mais les restrictions imposées sont moins impactantes que celles que nous avons pu connaître durant les confinements.

Soyons optimistes, tentons de croire à des jours meilleurs pour les mois à venir.

Malgré toutes les difficultés inhérentes à cette pandémie, les élus municipaux ont travaillé avec beaucoup de courage et d'abnégation, pour tenter de garder intacte la sensation qu'il fait bon vivre à AUZEBOSC.

Malheureusement nous ne pourrons pas déguster une galette des rois avec les aînés, comme c'était prévu le vendredi 7 janvier 2022. Impossible également de célébrer 2022 tous ensemble à la salle polyvalente le 14 janvier 2022. Nous espérons pouvoir organiser quelques animations pour les jeunes et les moins jeunes en 2022. Attendons juin, avec la remise en place de notre fête de village le troisième week-end de juin, avec la participation des associations communales. Les associations se révèlent indispensables dans notre village : aujourd'hui, les bénévoles qui les composent donnent de leur temps et de leurs personnes, pour mettre de la vie dans notre village.

Vous avez pu remarquer lors de vos passages à la mairie, que les travaux entrepris depuis plusieurs mois ont eu un impact sur l'accueil et sur les journées de travail des secrétaires de mairie. Passer ses journées sur un chantier, quand on doit répondre au téléphone, enregistrer des actes administratifs dans le froid et le brouhaha des machines, des discussions des ouvriers, ce n'est pas très facile. Merci, Danièle et Pauline, pour votre compréhension.

Une seconde tranche de travaux aura lieu durant le second trimestre 2022, pour la rénovation de l'étage, mais cela devrait être moins contraignant pour les conditions de travail.

Cette rénovation était nécessaire pour améliorer les conditions de travail et d'accueil au sein de la mairie, mais également vitale pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite et garder en état notre patrimoine communal.

Dans la lecture de ce bulletin vous aurez l'occasion de prendre connaissance des différents travaux effectués et des actions engagées par les élus sur la commune courant 2021.

Je me joins à l'ensemble des conseillers municipaux pour vous souhaiter, une bonne et heureuse année 2022, pleine de joie, de réussite et de santé, pour vous et vos familles.



Dominiq^{ue} Macé

- convention avec la ville d'Yvetot pour le contrôle obligatoire de la digue de retenue entre la RD131 et le Lycée Agricole
- garantie de l'emprunt souscrit par le bailleur social Immobilière Basse-Seine (travaux de rénovation de 16 logements sociaux)
- vente du véhicule C15
- Prise de compétence Mobilité par la communauté de commune Yvetot-Normandie
- Rénovation intérieure de la mairie : demande de subvention auprès du conseil départemental
- état des créances éteintes (2017 et 2018)
- Compte administratif
- 2020 Compte de gestion 2020
- Vote des taxes 2021
- Affectation du résultat 2020
- Subventions versées
- Budget primitif 2021
- Autorisation de signature de l'acte créant une servitude gaz sur terrain communal du bâtiment mairie
- Paiement du traitement de M. Cyril Deschamps
- Candidature au label Patrimoine rural de la Seine-Maritime
- Maintien des horaires du groupe scolaire Jacques Dussaux à la rentrée de septembre 2021
- Adhésion de la ville de Saint-Valery en Caux au SDE76
- Tarifs des prestations communales : cantine, garderie
- ALSH : création d'un tarif réduit hors commune
- ALSH : création d'un forfait hebdomadaire pour les repas et tarif de ce forfait
- ALSH : création d'une garderie du matin et tarif
- ALSH : création d'un poste temporaire d'adjoint d'animation
- Valeur du bon scolaire à la rentrée de septembre 2021
- Tarifs des concessions au cimetière
- Délibération budgétaire modificative : écriture de régularisation pour l'emprunt effacement de réseau (changement d'article comptable)
- CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)
- Convention avec le PNR pour la plantation d'une haie
- Vente de la parcelle B 662 à la SCI Pégase : fixation du prix
- Régularisation foncière au niveau du giratoire RD131 et VC2 (rue de l'Eglise)
- Sondages sur la voie publique pour l'indice 063 : demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- Achat éventuel de la parcelle B 666 (677 m²)
- Convention de servitude eaux pluviales rue du Poulier
- Poste d'adjoint technique à temps non complet au 1er septembre 2021 pour l'année scolaire 2021/2022
- Poste d'adjoint technique à l'école à temps non complet (surveillant cantine) au 1er septembre 2021 pour l'année scolaire 2021/2022
- Autorisation du conseil municipal au maire pour défendre la commune dans une affaire portée au tribunal administratif
- Délibération modificative budgétaire n°2
- Tarif des locations de la salle polyvalente au 1er janvier 2022
- Contrat de location de la salle polyvalente et conditions de remboursement des acomptes de réservation
- Frais de scolarité facturés aux communes pour les enfants inscrits dans le groupe scolaire Jacques Dussaux (regroupement scolaire et inscriptions dérogatoires)
- **Règlement intérieur du cimetière communal**
- Contrat groupe assurance statutaire - mise en concurrence
- Modification du poste d'adjoint administratif d'accueil
- **Convention dans le cadre du plan de relance «école numérique»**
- Convention CAF
- Récompenses du prix des maisons fleuries 2021 ;
- Valeur du bon «colis de Noël» des plus de 65 ans ;
- Terrain en sortie de ZA du Calvar : prix d'achat et autorisation signature actes ;
- Amortissement subventions versées au SDE76 (prise forain) ;
- Plan communal de sauvegarde : autorisation au maire pour signature du marché



Délibérations de l'année 2021.

Cette liste exhaustive montre bien la diversité des sujets sur lesquels les élus communaux doivent donner leur avis. Certains sujets sont très concrets et il est relativement simple pour eux de se prononcer. D'autres domaines requièrent des connaissances spéciales et des explications sont nécessaires pour en saisir les enjeux : procédures particulières, évolutions juridiques avec de nouvelles obligations, décisions du conseil municipal en lien avec nos partenaires (la CAF par exemple) et les institutions locales, opérations purement comptables soumises à délibération malgré leur caractère incontournable, autorisations que le conseil donne au maire (signature de contrats ou d'actes, autorisation de représenter la commune au tribunal administratif...). Le compte-rendu de chaque réunion est affiché en mairie, jusqu'à ce que le compte-rendu de la réunion suivante le chasse. Ils sont tous consultables durant 1 an sur le site internet de la commune (en page documents).

Compte administratif 2020 et budget 2021

Nous ne reviendrons pas sur les comptes communaux, le bulletin «Auzebosc Info de juillet» y faisant la part belle. En fin d'année, l'exécution budgétaire n'est pas terminée et beaucoup d'opérations comptables sont réalisées jusque mi-janvier de l'année suivante. Au cours de l'année 2021, deux délibérations modificatives budgétaires ont été nécessaires pour ajuster certains postes budgétaires : elles figurent dans la liste ci-contre. Ces pratiques sont courantes, mais en effet, nous les utilisons rarement à Auzebosc. Notre parution Auzebosc Info a été créée afin de rendre compte du budget communal en milieu d'année, au plus près du vote, une fois les analyses des comptes faites et les nouveaux projets sur les rails. Tout cela se prépare en amont avec la commission des finances, et bien sûr la commission des travaux.

Convention dans le cadre du plan de relance «école numérique»

le plan de relance mis en place par le Gouvernement a permis d'équiper l'école de matériel informatique en bénéficiant de 80% de subvention (sur le matériel) et de 50% sur les logiciels. Comme ce n'est jamais simple, une fois le dossier accepté par les services de la Préfecture, il a été nécessaire de signer une convention de plusieurs pages pour débiter la subvention...

L'ancien cimetière : quelques informations sur l'avancement des travaux

Au début du mandat précédent, une commission avait commencé à travailler sur la gestion de nos deux cimetières communaux. Les travaux de la commission s'étaient arrêtés rapidement vu la vaste tâche de recherche dans les archives communales. En 2018, Patrick Moisson a relancé le travail et la procédure a pu commencer : affichages, publications, recherche des héritiers, envoi de courriers. Le cimetière autour de l'Eglise a été fermé il y a une quarantaine d'années, nous nous trouvions face au problème des tombes en état d'abandon et au problème du renouvellement des concessions échues avec notamment tous les problèmes liés à la recherche des descendants des défunts. La procédure de reprise des concessions arrivées à échéance ayant été entreprise, un projet de rénovation de ce cimetière, incluant l'enlèvement des tombes abandonnées et la végétalisation du site a été voté par le conseil municipal. La procédure juridique est actuellement en cours. Fin 2022 début 2023, les travaux physiques proprement dits vont commencer. Nous avons signé un marché avec le Groupe Elabor, société spécialisée dans ces opérations d'un type très particulier.

Un des sujets «sensibles» du conseil municipal en 2021 : l'adoption d'un règlement intérieur du cimetière

Le règlement intérieur du cimetière municipal a été voté par le conseil municipal en date du 5 octobre 2021. Parallèlement à la remise à plat du barème des concessions, il était nécessaire de doter la commune d'un outil permettant de gérer le cimetière de manière plus cohérente, notamment au niveau l'utilisation de l'espace : espacement de 0,50 m entre les tombes, positionnement obligatoire de toute nouvelle tombe dans la continuité de la tombe précédente, aucune rangée ne pouvant être commencée si la rangée précédente n'est pas terminée.

Le règlement intérieur intègre également quelques obligations pour les familles. Le droit d'être inhumé au cimetière d'Auzebosc est conditionné à l'un des critères suivants : habiter la commune, y être né-e-, payer des impôts dans la commune (taxe foncière par exemple). Pour pouvoir réserver une concession de son vivant, en plus de remplir l'une des conditions citées précédemment, il faut avoir atteint l'âge minimum de 70 ans. L'accord de concession de son vivant est assorti de l'obligation de pose immédiate d'un caveau. Enfin, une famille n'ayant aucun lien avec la commune pourra obtenir une concession dans le cimetière pour y inhumer un proche à la condition expresse que le défunt soit décédé sur le territoire de la commune.

Enfin, plusieurs articles du règlement intérieur du cimetière rappellent les **bonnes pratiques demandées aux familles** : obligation d'entretien de la tombe et interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires. Un exemplaire de ce document de plusieurs pages sera remis aux familles lors d'une prise de concession ou de son renouvellement.

Cette dernière remarque en amène une autre : les moyens humains des collectivités publiques territoriales ne permettent pas la mise à disposition permanente d'un employé en charge de l'entretien d'un cimetière. Les allées de notre cimetière communal sont gravillonnées (hélas), ce qui les rend propices à la pousse des « mauvaises herbes ». Désherber est une tâche redondante : nous invitons les visiteurs du cimetière à réfléchir au fait que quand ils se sentent débordés comme en 2021 par la pousse incontrôlable des végétaux dans leur jardin, nos employés communaux ont à entretenir au centre du village environ 2 hectares d'espaces verts (dont les 2 cimetières, le jardin devant la mairie, le terrain de foot) + les abords et les plates-bandes + la voirie.

Pour information, actuellement les 2 cimetières sont nettoyés environ tous les 2 mois hors période hivernale, ce qui représente environ 450 heures de travail par an, soit 1 personne à temps plein durant 3 mois (ou 1 employé à mi-temps durant 6 mois)...

Nous vous invitons à un peu plus d'indulgence et de patience : l'entretien du cimetière ne peut pas être fait aussi régulièrement que celui d'un jardin privé. Cela ne veut pas dire que la commune ne respecte pas les défunts.

Les employés communaux sont très sollicités toute l'année. Dès le printemps, la tonte des pelouses doit être réalisée très régulièrement (en 2021, pour que ce soit parfait, il aurait fallu tondre tous les 4 ou 5 jours). N'oublions pas de citer dans les missions de nos 3 employés communaux l'entretien des allées de la Bichotterie, ce que certains administrés ne manquent pas de nous rappeler. La construction de la résidence de la Bichotterie était relativement novatrice lors de sa réalisation avec des parcelles groupées autour de placettes aux noms d'oiseaux, placettes reliées entre elle par de sentes piétonnes finement gravillonnées. Oh misère ! La prêle adore ce genre de sol acide et chaud, elle y développe son système racinaire profond et complexe, composé d'une multitude de racelles fines comme des cheveux d'ange... Depuis le zéro phyto, ces allées sont simplement tondues. Rappelons encore que la sécurité des usagers de la voirie est la priorité des priorités, ce qui nous oblige à remettre à plus tard certaines interventions.



ACTION SOCIALE

Les membres du CCAS

Stéphanie Anquetil
Stéphanie Camaille
Laurent Dereix
Jean-Pierre Dumontier
Martine Leborgne
Anne-Marie Lecouteux
Yves Leclerc
Arnaud Lefebvre
Dominique Macé
Christine Perret
Alain Maingot
Christine Perret
Woody Schiettecatte
Chantal Soudais.

L'action sociale est intrinsèquement la mission la plus essentielle du CCAS. Elle se traduit à Auzebosc par un soutien financier du CCAS à l'Épicerie Solidaire, structure émanant de la Banque Alimentaire, et par le versement direct de secours du CCAS. Avec l'hiver qui s'est installé, il est rappelé que personne ne doit hésiter à solliciter l'aide du CCAS en cas de détresse. Martine Leborgne assure une permanence en mairie **tous les jeudis entre 10h30 et 11h30**. Vous pouvez lui faire part de vos problèmes. Une fois votre dossier de demande de secours complet, elle saisira le CCAS.

En 2021, seul un dossier a été présenté, avec une suite favorable pour le demandeur. Ce dernier n'a pas attendu d'être submergé par les problèmes pour réagir et oser demander un secours.

En revanche, si le demandeur ne fournit pas les justificatifs permettant de prendre connaissance de ses difficultés avec objectivité, il ne sera pas possible de présenter son dossier aux membres du CCAS. Malheureusement ce genre de situation se produit parfois et même si la bonne foi du demandeur ne peut être mise en doute, aucun secours ne peut être débloqué. Il s'agit là de la garantie de la bonne utilisation des moyens financiers du CCAS.

En dehors de l'intervention directe du CCAS, plusieurs familles bénéficient de l'épicerie solidaire. Pour pouvoir faire des achats dans cette « supérette » d'un genre spécial, le dossier est constitué avec l'assistante sociale du Département.

L'action sociale c'est aussi faire de la prévention : alerter, renseigner, mettre en garde parfois.

Voici quelques informations sur lesquelles nous vous invitons à réfléchir...

Petite enfance : attention aux écrans.

Il est tentant de céder à la facilité et de confier notre téléphone portable à un enfant en bas âge, juste le temps de l'occuper s'il n'est pas sage ou impatient. Dire non est toujours plus difficile que de céder. Pourtant, en refusant vous rendez service à l'enfant.



En effet, les enfants sont hypnotisés par un smartphone et ils sont addicts en quelques jours. Or cette addiction altère leur développement cérébral.

Un smartphone ou un écran n'établit pas d'interaction. Mon écran d'ordinateur ne m'a jamais souri. Or, un enfant ou un bébé a besoin de sentir l'autre. Il a besoin d'apprendre à décoder ces gestes, ces mimiques, pour se synchroniser avec l'autre.

S'il y a trop d'écran, il n'apprend pas les interactions, il a un trouble de l'empathie donc il est soumis à ses pulsions.

Le CCAS est également très impliqué dans l'organisation de certaines manifestations au profit des aînés de la commune. Historiquement, les membres du CCAS étaient simplement invités au repas des aînés et aux manifestations de fin d'année, organisées par l'ancienne commission « fêtes et cérémonies », moyennant une aide au service. A la fin du mandat municipal précédent, le CCAS a été sollicité par la commune pour prendre un peu plus de responsabilités dans l'organisation de ces manifestations : choix du menu du repas notamment, aide physique pour l'installation de la salle etc... Les temps changent, les noms des commissions aussi, les commissions travaillent ensemble. Le repas de novembre 2021 en est une belle illustration (voir page 12).

Fake news... Comment éviter les pièges ?

Les réseaux sociaux font circuler un nombre phénoménal d'informations, parmi lesquelles on trouve ce que nous avons pris l'habitude de nommer les fake news. Plusieurs critères peuvent être utiles pour savoir s'il s'agit d'informations sérieuses ou manipulées.

Le vocabulaire : le vocabulaire utilisé est choisi pour toucher notre émotionnel, pour susciter de la peur ou de l'indignation en ôtant toute nuance ;

La source : la provenance de l'information peut vous mettre la puce à l'oreille, et vous donner une idée de sa fiabilité.

Les méthodes d'argumentation : il existe des techniques de manipulation psychologique, des sophismes ou encore ce qu'on appelle des millefeuilles argumentatifs, c'est-à-dire des arguments empilés sans liens logiques pour donner une impression d'accumulation. On s'y perd et le mal est fait.

Dématérialisation....

La dématérialisation est devenue en quelques années un mot très courant dans notre vocabulaire... Finies les files d'attente au guichet, adieu les pertes de temps en déplacements et les PV de stationnement devant la Préfecture, aux oubliettes la montagne de papier et de justificatifs à fournir en 4 exemplaires (ou plus...). Chacun de nous est désormais susceptible de posséder l'outil informatique qui va lui permettre de gérer son quotidien en ligne. Oui mais parfois, ça coince... La faute au débit internet trop faible (tant que nous n'aurons pas la fibre), le problème récurrent des mots de passe oubliés, ou qu'il faut changer, l'identifiant dont on ne se souvient plus... S'il est vrai que la dématérialisation nous économise le papier et nous rend des services très intéressants, comme par exemple l'édition rapide de notre attestation d'assurance « responsabilité civile », il est certains domaines où le vocabulaire utilisé n'est pas familier pour un administré non initié... L'urbanisme en est un criant exemple...

La dématérialisation du dépôt des demandes d'urbanisme sera à la portée du pétitionnaire dès 2022 : si vous avez une déclaration préalable à faire, par exemple pour construire une véranda ou une piscine, vous pouvez très bien saisir en ligne vous-même le cerfa correspondant et y joindre les plans sous format PDF. La procédure sera en effet ouverte à tous dès janvier 2022. Voici le lien vers le site : <https://www.ecologie.gouv.fr/dematérialisation-des-autorisations-durbanisme-1>

Il est possible que constructeurs et architectes se mettent rapidement au diapason de la dématérialisation, mais pour un particulier, à moins d'être un peu geek, le langage de l'urbanisme et le déroulé de la phase « demande » risque de rapidement vous donner envie de jeter votre ordinateur par la fenêtre ! C'est beaucoup moins simple qu'une demande de carte d'identité en ligne sur le site ANTS.



ci-dessus : saisie en ligne d'une demande de carte grise

Ci-dessous : tentative de saisie en ligne du cerfa pour une déclaration préalable en vue de la construction d'un abri de jardin...



Plus simple : vous pouvez déposer vos demandes directement sur la boîte mail de la mairie (mairie-dauzebosc@orange.fr). Pensez à nous appeler pour vérifier que nous avons bien reçu votre dossier, car il arrive parfois qu'un fichier trop lourd soit bloqué dans votre boîte d'envoi, ce qui pourrait vous échapper, ou arriver chez nous en courrier indésirable...

URBANISME ... un futur lotissement au centre du village



la vieille ferme, en photo souvenir



L'une des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) inscrite dans le PLUi (*Plan Local d'Urbanisme intercommunal*)

Terrassement et voirie du nouveau lotissement en coeur de village sont désormais achevés : les premiers permis de construire ont été déposés et sont à l'instruction. Ce lotissement de 14 parcelles répond à plusieurs objectifs et contraintes du PLUi : en l'occurrence, il s'agit majoritairement de parcelles vouées à l'habitat individuel, avec plusieurs parcelles de plus petites dimensions où il est prévu des constructions mitoyennes. Ainsi l'économie d'espaces est respectée. Quant à la suite de l'OAP, l'avenir dira comment elle pourra répondre au cahier des charges inscrit dans le document d'urbanisme intercommunal. France Europe Immobilier (FEI) nous a demandé de donner un nom à ce lotissement. Pour des raisons pratiques, nous avons exclu les termes « lotissement » et « résidence » pour opter simplement pour « rue de la Vieille Ferme ». Ainsi chaque nouvel habitant aura une adresse normalisée qui devrait lui éviter bien des problèmes... Pourquoi « vieille ferme » ? En souvenir de cette maison écroulée, qui était encore habitée il y a dix ans. Les anciennes maisons à colombages et les granges à pans de bois ont certes beaucoup de charme, à condition d'être « restaurables ».

La commune n'est pas partenaire de l'opération, la société FEI ayant acheté le terrain aux héritiers de l'ancien propriétaire, décédé en 2012. Lorsque l'ensemble des parcelles aura été vendu par FEI, une association foncière sera créée. A charge pour cette association d'assurer l'entretien des parties communes du lotissement et d'en supporter les coûts. Ce n'est qu'après plusieurs années que ces parties communes pourront être rétrocédées à la commune.

Le gros chantier 2021 et 2022 : la mairie....

Des travaux rondement menés au rez-de-chaussée...

3 mois de travaux ont été nécessaires pour le réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie. Tout a commencé par la salle du conseil municipal, qui est également la salle des mariages. Cette pièce avait grand besoin d'être rafraîchie : les moquettes murales posées dans les années 70 n'étaient pas seulement passées de mode, elles avaient emmagasiné dans leurs fibres 40 ans de poussière, une vingtaine d'années de nicotine, mauvais souvenir du temps où il n'était pas interdit de fumer dans les lieux publics. La salle en avait gardé une forte odeur de pièce confinée, odeur que les conseillers municipaux et les visiteurs emmenaient sur leurs vêtements.... Entre les poutres sombres du plafond, la peinture était devenue jaunâtre. Le carrelage a été recouvert par un autre carrelage, véritable trompe l'œil d'un plancher de teinte moyenne. Pour l'anecdote, au cours d'une réunion du CCAS, une participante a demandé si le parquet ne risquait pas d'être tâché par les gouttes d'eau tombées de son parapluie !

Le même carrelage a été posé dans les autres pièces, les murs ont été repeints en blanc et l'ensemble des poutres apparentes des plafonds ont été traitées et nourries. Le choix retenu a été de conserver les bois dans leur teinte sombre tout en leur donnant un aspect ciré. Le contraste avec les murs blanchis donne aux espaces beaucoup de luminosité, luminosité qui faisait cruellement défaut dans cette ancienne étable transformée en bâtiment public. Comme disait Gabrielle Chanel, « la mode, c'est ce qui se démode » : nous ne sommes pas tombés dans les pièges de la mode du moment, préférant la sobriété afin d'assurer la durabilité de l'équipement municipal : fonctionnalité, lumière, neutralité, avec une touche de modernité via les éclairages Led sensés se faire oublier et imiter au mieux la lumière naturelle.

Au regard de l'obligation d'équiper tout bâtiment public de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite, ces travaux se justifiaient naturellement. C'était impossible sans casse, il fallait bien pousser quelques murs. Nous avons la chance de disposer de tout juste la profondeur nécessaire dans les toilettes pour que cela soit réalisable. Il a fallu élargir une porte sur un mur porteur et abattre deux cloisons. Enfin, la pièce côté porte de service a également bénéficié d'un grand coup de frais.



Ces deux photos vous donnent un aperçu des transformations. A noter, l'armoire normande en chêne qui était dans l'ancien bureau du maire a été démenagée dans la salle du conseil et y restera.

Aujourd'hui le rez-de-chaussée de la mairie est opérationnel, et c'est avec joie que nous vous recevrons désormais dans votre maison commune pour vous remettre vos sacs de tri sélectif, vous renseigner sur telle ou telle procédure... Car en effet, la mairie porte aussi le nom de « maison commune ». Vous avez déjà entendu cet autre nom, mais peut-être cela vous a sans doute échappé : c'est ainsi que commence tout acte de mariage : « Le __ du mois de __ de l'année __, ont comparu publiquement en la maison commune Mme XXX et M. YYY..... »

Les premiers mariés de 2021 ayant comparu en la maison commune tout juste repeinte étaient Stéphanie Camaille (3ème adjointe au maire) et David Lécossais.



Suite de l'opération en 2022.....

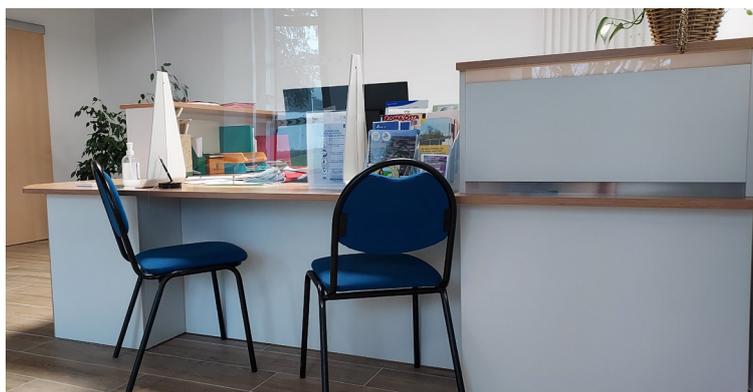
Cette première opération sera suivie courant 2022 par le réaménagement de l'étage : là aussi, il y a beaucoup à faire avec l'élargissement de la petite salle de réunion des adjoints et la création d'un bureau dans le grenier. La vieille moquette toute gondolée sera remplacée par un plancher, les murs repeints en blanc, les poutres sombres retrouveront leur éclat. Enfin, et ce n'est pas négligeable, la création d'un bureau supplémentaire permettra d'améliorer l'isolation.

Coût total estimé de l'opération (rez-de-chaussée et étage) : 80 637,32 HT. Une subvention du département a été accordée pour l'ensemble des travaux (rez-de-chaussée et étage), pour 30%. La subvention au titre de la dotation aux territoires ruraux est encore en cours d'instruction à la préfecture et nous attendons la confirmation du taux de celle-ci. Les services de la préfecture sont en effet « sur bookés » par l'afflux des demandes de subvention dans le cadre du plan de relance, et on s'en doute, par les délais de déblocage des fonds par l'Etat.

3 mois de travaux entraînent obligatoirement des perturbations dans l'organisation des services ! Heureusement que nous sommes bien équipés pour le télétravail. Pour les permanences de mairie, il a bien fallu trouver un compromis : difficile d'accueillir le public tandis que des ouvriers font leur travail. Difficile pour le personnel de travailler normalement au milieu des échafaudages, sans chauffage avant fin novembre, sans pouvoir se déplacer d'une pièce à l'autre durant les travaux de pose du carrelage, sans eau, sans WC... Si maintenir l'activité administrative n'a pas posé de gros problèmes durant les travaux de la salle du conseil municipal, cela s'est avéré beaucoup plus compliqué une fois le chantier déplacé dans le bureau de l'accueil et les sanitaires. Une partie des documents de travail a pu être entreposée dans la salle du conseil terminée, l'autre partie à l'étage : cela représente pas mal de caisses de papier... Quant au mobilier, il a été rangé au local technique des employés communaux. Une mauvaise surprise nous attendait : la banque d'accueil ne passait pas les portes et il a été nécessaire de la découper pour la sortir. Elle n'a pas bien supporté : il a bien fallu se résoudre à la remplacer.

Des permanences ont pu être organisées dans la garderie périscolaire, mais avec des horaires très réduits vu la vocation de ce bâtiment (des enfants y dorment l'après-midi). Bien sûr, les deux secrétaires de mairie ont su trouver des arrangements et des solutions pour répondre aux besoins des habitants. Dès le 29 novembre, les horaires habituels de permanence ont été rétablis. La remise en place du matériel, des outils de travail et des dossiers va suivre : une autre forme de chantier impliquant tris divers et réagencement des espaces de travail et de rangement, dans le souci constant d'améliorer les process de traitement des missions du secrétariat de mairie.

Le nouveau mobilier de l'accueil a été installé mi-décembre 2021. Il offre plus de fonctionnalités, même si la présence du plexiglas de protection réduit un peu la profondeur du bureau pour le moment. Le comptoir en face du sas d'entrée ne prend pas toute la longueur du meuble comme c'était le cas avant. Cela a pour avantage une nette amélioration de la luminosité de l'espace de travail. Même si on ne peut se passer de l'éclairage artificiel, plus de lumière naturelle pénètre dans cet espace sans ouverture directe sur l'extérieur.



Un autre chantier beaucoup plus modeste commencé en 2021, qui normalement devait être achevé avant Noël : l'installation de sanitaires pour les employés communaux dans leur local dédié. Cette ancienne petite salle en effet été transformée pour les besoins de notre service technique, ce qui a permis d'y regrouper l'ensemble des matériels communaux. Nos «3 mousquetaires» vont bénéficier prochainement de vestiaires conformes à la réglementation.



Durant les travaux à la mairie, cet espace a été utilisé pour stocker une grande partie du mobilier, notamment la grande table du conseil municipal, qui a nécessité 6 paires de bras pour être déplacée entre la mairie et la petite salle. Durant le chantier, il était impossible pour le plombier d'intervenir dans ce local encombré.

En projet dans la cour du local communal : l'installation d'un urinoir à la place des toilettes extérieures. Cette transformation sera faite en régie.

ci-contre, ce qu'il reste de l'ancienne cuisine de la petite salle. Rappelons que cette salle, du temps où elle était à la disposition des habitants, ne leur permettait pas de servir de repas chauds : la cuisine se comportait qu'un évier, un placard où les aînés rangeaient leurs affaires, et un réfrigérateur. Avec les toilettes dehors, le confort global de la salle était rudimentaire.

Bon à savoir : peu après sa mise en place, le conseil municipal a travaillé sur la priorisation des actions du programme sur lequel il a été élu. Une vingtaine de projets avaient été listés, en tenant compte des actions plus ou moins engagées lors du mandat précédent. Un numéro d'ordre avait ainsi été attribué à chaque projet au regard de plusieurs critères (aspect financier, population concernée...). **A ce jour, la moitié des projets a été prise en compte** : certains sont terminés (la sécurisation de la voirie rue de l'Eglise, la sente piétonne entre les Myosotis et la rue d'Yvetot, la voirie de la ZA du Calvar, la réserve incendie de la Bichotterie, l'effacement de réseaux de la rue du Poulier), d'autres sont commencés (la rénovation et la mise aux normes PMR de la mairie, le dossier de reprise de concessions et de végétalisation de l'ancien cimetière). Une pré étude sur la rénovation de la salle polyvalente a été réalisée et rendue : ici il s'agit d'un projet à plus ou moins long terme...



travaux extérieurs



Réalisation de la sente piétonne en régie

Petite explication de texte : en régie signifie fait par nous-mêmes sans l'intervention d'une entreprise.

Aidés de Robert Devaux, qui pilotait la mini-pelle, Olivier Carmon et Frédéric Lemesle ont finalisé les travaux de consolidation de la sente piétonne entre les Myosotis et la rue d'Yvetot.

Afin de préserver le revêtement en grave d'écosse, des poteaux en quinconce ont été positionnés en bordure de chemin, ainsi qu'en face, à la sortie du chemin qui relie la rue des Coquelicots à la rue d'Yvetot.



Revêtement du parking des Tilleuls.

Vu l'état de l'enrobé, il devenait urgent de réparer cet espace de stationnement. C'est chose faite depuis l'été.

Elagages commandés à l'ESAT en début d'hiver

Tels des acrobates, les élagueurs grimpent dans les arbres munis d'une tronçonneuse maniable pour alléger un arbre de ses branches malades ou en surnombre. Dès le printemps, les 4 arbres (dont 1 saule pleureur et un tilleul), vont retrouver leur majesté et leur splendeur. Cet été, ils paraissent un peu miséreux, mais c'était pour leur bien.



Pose d'équipements de sécurité sur la voirie : le ralentisseur de la rue de l'Eglise, 2 radars pédagogiques.

La pose du ralentisseur, classé dans les 5 premiers projets du mandat 2020/2026, a été réalisée cet été, avec bien des péripéties...

L'entreprise a débarqué un beau matin sans prévenir et a enlevé le revêtement de surface avant de partir sans poser de signalisation ... Nous avons réagi rapidement et pris un arrêté de coupure de circulation.

Quelques jours plus tard, le dos d'âne a été réalisé. Mais mal réalisé : il n'était absolument pas conforme à la réglementation... Et en effet, il était quasi impraticable pour les véhicules, notamment les voitures basses.

Quelques jours plus tard, l'entreprise est venue reprendre les malfaçons.

Désormais, plus de problèmes, et au contraire, quelques avantages : la priorité à droite des Tilleuls est beaucoup mieux respectée qu'auparavant, et dans l'autre sens, les voitures arrivent moins vite au carrefour avec la rue Hutcheson.

Cet équipement est couplé à un radar pédagogique, que l'on voit avant le 1er dos d'âne en entrée de village, et qui incite à ralentir, et surtout, à ne pas accélérer après la garderie. Un autre radar pédagogique est positionné rue du Couvent.



Si Auzebosc m'était conté

Les origines et l'histoire du village d'AUZEBOSC et des alentours ont été relatées par le passé dans divers écrits et documents. En faire un petit rappel ou un résumé est toujours intéressant pour celles et ceux qui y sont nés ou qui ont choisi de venir y vivre.

On en trouve notamment le récit dans quatre ouvrages parus au XIX^{ème} siècle :

* Etudes historiques sur l'Arrondissement d'Yvetot, livre publié par Augustin LABUTTE en 1851

* Les Eglises de l'Arrondissement d'Yvetot par l'Abbé COCHET - Tome II édité en 1852

* Promenade archéologique de Rouen à Fécamp par Léonce de GLANVILLE édité en 1853

* la Mémoire Normande - Géographie de la Seine Inférieure avec, comme auteurs, les Abbés BUNEL et TOUGARD (1876)

Par ailleurs, l'ancien secrétaire de mairie et instituteur d'AUZEBOSC, Monsieur Robert SIMON, en poste dans la commune de 1936 à 1971, en a fait, à la fin des années 50, une synthèse manuscrite retrouvée dans les archives, laquelle est amendée par des faits d'histoire plus récente.

UNE ORIGINE REMONTANT SANS DOUTE A L'EPOQUE DES VIKINGS

Tout d'abord, l'origine du village semble remonter à l'époque des premiers seigneurs normands qui étaient descendus des pays scandinaves pour s'installer progressivement dans notre région qui s'appelait auparavant La Neustrie.

D'après l'Abbé COCHET, le territoire de la commune était alors principalement constitué d'un bois auquel on a donné le nom de son propriétaire, un certain AUZOU ou OSULF (en latin : OSULFUS).

A ce nom, il aurait été accolé par la suite celui de BOSCO ou BOCO qui signifiait «bois» ce qui a donné ensuite plusieurs appellations successives suivant les retranscriptions : OSULFI-BOSCUS, OSULBOSC ou encore OSEBOSCUS (1240 - 1269) puis OSBOSC ou OSEBOSC à partir du 14^{ème} siècle.

AUZEBOSC DU MOYEN ÂGE A HENRI IV

Dès le IX^{ème} siècle, il fut signalé dans les bois «d'OSBOSC» la construction d'une chapelle dédiée à Saint MELAINE dont l'oratoire existait encore au 13^{ème} siècle. Le 14 octobre 1066, un seigneur d'AUZEBOSC combattit avec ses fils à la bataille d'HASTINGS.

Le 27 septembre 1267, Eudes RIGAUD, Archevêque de ROUEN dédia à Saint Jean Baptiste une église paroissiale à AUZEBOSC sur les ruines d'un édifice primitif. L'ouvrage de l'Abbé COCHET donne d'intéressantes précisions sur toute l'histoire de cette église.

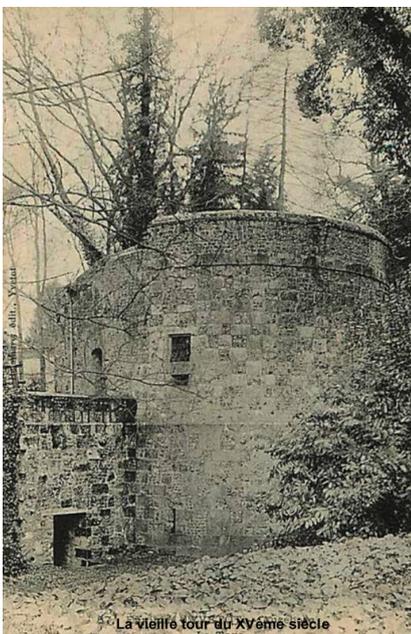
A l'époque médiévale, les seigneurs d'AUZEBOSC possédaient un château qui était situé à l'Est de l'actuel village, de l'autre côté du chemin qui fait la limite avec l'actuel Hameau de «La BIDAUDERIE» (ou «BIDEAUDERIE»)

La découverte de soubassements lors de fouilles débutées à cet endroit en 1912 aurait sans doute permis de le confirmer. Malheureusement, les pierres qui furent retrouvées ont été ensuite dispersées.

Lors de cette période féodale, Léonce de GLANVILLE fait état d'une rivalité avec une autre forteresse qui surplombait les vallons voisins qui joignent YVETOT aux «Fonds de SAINT CLAIR» et qui était la propriété de la famille de La SALLE (une source ancienne indique que ce château fut probablement détruit lors de l'invasion anglaise en 1418)

Le nom du «Bois de La Salle» figure encore sur certaines anciennes cartes mais l'endroit est le plus souvent appelé aujourd'hui «Butte HENRI IV» car il fut occupé par le Roi et ses troupes en 1592. On trouve d'ailleurs de très intéressantes informations sur cette période et sur ce lieu dans diverses sources historiques résumées sur le site «les Remparts de Normandie / Touffreville la Corbeline.»

Une partie d'AUZEBOSC ainsi que le château voisin de La SALLE auraient ensuite appartenu, à l'illustre famille normande de BRICQUEVILLE (c'est sans doute pour cette raison que l'actuel blason de la commune et les armoiries de cette famille sont identiques). D'après d'autres anciens documents, la forteresse fut aussi le fief, vers 1300, d'un seigneur d'ESTOUTTEVILLE, membre d'une famille qui se fixa au commencement du XII^{ème} siècle au château de VALMONT.



Ceci nous amène à parler plus précisément du château qui fut ensuite construit au XV^{ème} siècle, sans doute, en lieu et place ou tout près du précédent édifice féodal.

De cette construction et de la ferme attenante, il subsiste encore aujourd'hui quelques pans de murs et vestiges de bâtiments ainsi que la base d'une tour. D'après d'anciennes descriptions, il en comprenait au moins quatre et était garni de remparts avec accès par un pont leviss surmontant de larges douves.

Autre trace de ce passé dans le village : l'ancienne croix en pierre qui est toujours visible au pied de l'église dans l'ancien cimetière et marquée par le temps qui daterait de la fin du règne du Roi HENRI IV, début XVII^{ème}.

Pour en revenir à cette période agitée, on trouve le récit d'un seigneur d'AUZEBOSC qui commandait les ligueurs dans le Pays de Caux et fut battu au BOURG DUN le 8 juin 1589.

Le 27 avril 1592, le duc de MAYENNE se logea au château d'AUZEBOSC, avec le cœur de l'armée de la ligue avant le début d'une «chaude escarmouche» qui s'engagea contre HENRI IV et ses troupes. Léonce de GLANVILLE rapporte dans son livre tous les affrontements qu'y s'en suivirent et qui s'achevèrent par une ultime bataille rangée au Vieux LOUVETOT qui laissa désolation et plus de 2000 morts au sol.

à suivre page 17 ... Auzebosc au temps de la révolution, Auzebosc en temps de guerre

Au menu du repas 2021

Mise en bouche
 Noix de Saint-Jacques à la Dieppoise
 Sorbet Normand
 Filet Mignon au cidre et aux cèpes – gratin dauphinois
 Salade – fromages normands
 Café Gourmand



quelques photos qui en disent plus qu'un long texte : magnifique décoration, ambiance jazz et chansons françaises, repas de haute qualité, Neufchâtel bio du lycée agricole, dessert succulent, vins raffinés... Le calvados venait aussi du lycée agricole !



Quant à la suite des festivités ... Annulations en cascade ! Pas de galette le vendredi 7 janvier 2022.

Depuis des décennies, un goûter des aînés était organisé le 1er jour des vacances scolaires de Noël, le samedi après-midi. Cette année, nous avons décidé de faire autrement. A la réflexion, dans la mesure où ce goûter s'adresse en grande majorité à des retraités, nous pouvions opter pour un après-midi en semaine. Déplacer ce goûter début janvier et partager ensemble une galette des rois nous a paru être une bonne idée.

Changer les habitudes n'est pas toujours évident, et plusieurs personnes n'ont pas bien compris le courrier qui leur a été adressé début décembre 2021. Nous en sommes désolés : il est vrai que nous avons parfois tendance à lire en diagonale. Sans doute aurions-nous pu être un peu plus incisifs dans la communication, en indiquant par exemple en rouge « attention, changement ! ».

NOS ECOLIERS ... de quoi se défouler à la plage en été, de la lecture à Noël



Comme de coutume, la municipalité aime bien gâter les enfants de l'école lorsqu'arrivent les vacances scolaires... Cette année, Stéphanie Lécossois-Camaille a eu cette idée de génie : récompenser les enfants après une dure année scolaire tout en les incitant à maintenir la forme... Quoi de mieux que les jeux de ballon ou de raquettes pour se défouler, profiter du beau temps dehors et ne pas rester scotché devant un écran...



Pour Noël : des livres, de bons chocolats, une brioche individuelle et la visite du Père Noël en calèche, devancé par ses joyeux lutins !!!

Cette année, pas de chocolat chaud au chaud dans la salle polyvalente, tout ça à cause de ce vilain intrus invisible qu'on appelle covid... Comme Merlin l'enchanteur lorsqu'il s'est transformé en microbe dans son duel de sorcellerie avec la méchante Mme Mim, covid se multiplie et mesures sanitaires obligent, il est interdit de réunir toutes les classes ensemble dans un lieu fermé autre que leur classe

...

Pour info, il a été nécessaire de faire 2 services à la cantine dès le 9 décembre.



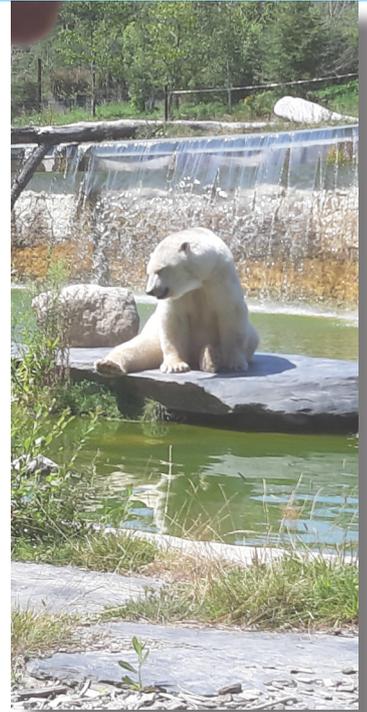
Groupe Scolaire Jacques Dussaux

Sortie au zoo

Après une année encore très contraignante pour les élèves (lavages de mains, séparation des groupes, impossibilité de partager des activités à plusieurs classes), nous avons envie que les élèves se retrouvent tous ensemble lors d'une sortie de fin d'année. Notre choix s'est porté sur le zoo de Cerza, car il permettait de profiter ensemble en étant en extérieur. Les élèves se sont montrés très enthousiastes.

Les élèves de CE2 CM1 et CM1 CM2 avaient tenu un stand à la bourse aux jouets avant le covid. Cet argent était supposé leur faire un bonus lors d'une sortie. Ils ont généreusement choisi de parrainer des animaux du zoo : les tigres, les pandas roux, les ours polaires, les loups, les lémuriniens, les alligators et les lions. Les élèves de notre école ont donc une plaque à leur nom pendant un an sur les enclos de ces animaux. Le don servira à financer : 10 boîtes de verrouillage des caméras à distance + 10 cartes SD pour caméras (pour le projet Panthères au Sri Lanka) et de payer un animateur/guide pendant 4 mois (pour le projet mangoustes à Madagascar).

Cette sortie a ravi les enfants, ils ont pu bien voir les animaux dans les enclos et discuter avec des soigneurs auprès des lémuriens.



.....Classes Eau

Depuis quelques années, plusieurs classes de l'école ont participé à une classe d'eau. Ce projet est élaboré par les enseignantes et proposé par l'Agence de l'eau et l'OCCE qui participent au financement des sorties grâce à une subvention de 700€ par classe. Il s'agit de banaliser 5 jours de classe consécutifs pour les consacrer à des activités autour de l'eau. Au travers de rencontres avec des personnalités compétentes dans le domaine de l'eau (élus municipaux, agriculteurs, personnel de l'agence du syndicat mixte de l'eau, du syndicat des bassins versants, pêcheurs, pompiers...), de sorties et visites de sites (Muséoseine à Caudebec en Caux, mare à Fréville, cressonnière de la Durdent...), et d'ateliers en classe (sur la potabilisation de l'eau, le fonctionnement d'un château d'eau, la flottaison...), les enfants prennent conscience de la nécessité de préserver l'eau. Ainsi, en juin, suite à l'intervention de M. Couland sur l'utilisation et la gestion de l'eau dans les jardins, les GS-CP ont écrit à la mairie pour demander un récupérateur d'eau pour l'école. Et les élus ont aussitôt répondu favorablement à leur requête.

Assistante anglaise

Cette année, il était exceptionnellement possible de demander des assistantes anglophones dans les écoles primaires. Nous avons bien sûr postulé car ces interventions nous semblent très intéressantes pour nos élèves : découvrir une autre culture, des coutumes, pouvoir échanger avec un natif, entendre un accent authentique... Autant de raisons qui nous ont motivées à accueillir Eleanor dans nos classes. Elle vient de Plymouth, en Angleterre. Welcome Eleanor !



Un artiste en classe

Un grand enfant et des plus petits ont joué avec leur image pendant une résidence d'artiste à l'école d'Auzebosc

En fin d'année scolaire 2020-2021, l'école primaire Jacques Dussaux a accueilli Damien Rouxel en résidence d'artiste. Pendant deux semaines, le photographe a travaillé avec les petites et moyennes sections.

Des dessins et des photos colorés recouvrent les baies vitrées de la cantine de l'école d'Auzebosc. Une résidence d'artiste a transformé le bâtiment du groupe scolaire Jacques Dussaux en un studio de recherche et de création plastique. Pendant deux semaines, du lundi 14 au vendredi 25 juin, Damien Rouxel s'est approprié les lieux. Vêtu de façon toute aussi chamarrée, le photographe et danseur de 28 ans a été invité par la galerie Duchamp d'Yvetot à venir partager son métier avec les maternelles dans le cadre du projet Iconocube, « un parcours d'éducation artistique et culturelle qui vise à développer la sensibilité des enfants aux pratiques plastiques contemporaines ».

Damien Rouxel a décidé de travailler autour du portrait et de l'image de soi. Il a opté pour un jeu de déguisements afin de « se transformer, renverser l'image et les rapports de domination ». Chaque jour, le Quimpérois a présenté son travail aux jeunes enfants à travers des jeux, des histoires et des échanges. Les 18 petits et 13 moyens d'Hélène Bocquillon ont observé des œuvres d'art, écouté des mythes et appris du vocabulaire.

« Une aubaine pour les tout-petits »

Les enfants ont aussi produit des œuvres, « librement, pour qu'ils s'amuse » détaille Damien Rouxel. « Je suis très content de leur travail » assure l'intervenant. Parmi les activités au programme, une série de quelque 350 selfies avec des filtres Snapchat, un atelier de découpages et de collages de mannequins détournés en monstres ou encore une séance de photos ont servi de prétexte pour mettre en lumière devant les petits les limites des stéréotypes genrés, pour rappeler que les garçons et les filles ne sont pas obligés de ressembler aux photos des magazines. Le camouflage au feutre d'un portrait a été réalisé avant la sortie de fin d'année au parc zoologique de Cerza, mardi prochain. Les dessins de Damien en peintre, danseur, photographe ou sculpteur ont permis de distinguer les attributs des différentes catégories d'artistes.

Les élèves ont participé avec beaucoup d'enthousiasme aux ateliers. « On a imaginé et dessiné tout ça », expliquent-ils, tout fiers, en montrant leurs œuvres affichées sur les fenêtres. Leur enseignante confirme. « Ils retiennent plein de choses, ont envie de refaire les activités et en parlent beaucoup à la maison. » Hélène Bocquillon est enchantée. « C'est très rare que ce genre de projet soit proposé à des tout-petits, c'est une aubaine. » L'institutrice photographie chaque activité et poste les clichés sur le blog de la classe. Les œuvres seront exposées jusqu'à la fin de l'année scolaire et les élèves repartiront avec leurs productions personnelles.

« Explorer et découvrir en s'amusant »

De son côté, pour sa première résidence en milieu scolaire, Damien Rouxel s'est senti à l'aise au milieu des jeunes enfants. On pourrait même dire qu'il s'est fondu dans le décor, avec son jean, ses baskets multicolores, sa montre Lego, son t-shirt Mulan et ses chaussettes Pokemon (encore une histoire de métamorphoses...), tandis qu'on devine un sourire enfantin sous son masque violet. « J'ai cette chance de jouer comme quand j'étais enfant. Là, le but était d'explorer avec les petits, de découvrir en s'amusant et de me nourrir de ce qu'ils ont fait. »

Article écrit par un ancien élève de l'école, Merci Thibault Le Besne !



Fermetures des classes

Lors de la rentrée de novembre, les élèves ne portaient pas de masque en classe. Il y a eu plusieurs cas de covid dans l'école. Chaque classe a eu au moins un cas positif, ce qui a amené la fermeture en chaîne de toutes nos classes et mettre en place le distanciel. Les enseignantes remercient ici les parents qui ont fait tester les élèves, qui ont rapidement réagi, transmis l'information et ont permis de limiter la propagation du virus.

Accueil de Loisirs

En raison de la crise sanitaire, l'accueil de loisirs n'a pu ouvrir ses portes lors de la session du mois d'avril.

Heureusement, nous avons pu ouvrir en juillet et à la Toussaint, avec beaucoup de succès. Nous avons accueilli 32 enfants lors de la session de juillet et 23 enfants pour celle d'octobre.

Les enfants sont encadrés par des animateurs diplômés qui leurs proposent des programmes riches et variés.

Ouverture du centre :
Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h



Nouveau depuis juillet : la garderie du matin ...

Désormais, un service de garderie est proposé aux parents de 8h00 à 9h30. Cette garderie du matin est facturée 1 € la séance. Pour les parents, ce nouveau service peu onéreux facilite l'organisation du matin. Les enfants jouent tranquillement sous la surveillance d'une employée communale, en attendant l'arrivée de l'équipe d'animation.

Chaque semaine, il est offert aux enfants des activités variées, des sorties et des animations très appréciées dont voici un aperçu en photos.



Nos activités en 2021

Parc zoologique de Cerza

Piscine

Bowling

Jeux d'eau

Sortie vélo

Chasse aux trésors en forêt

Atelier cuisine

Danse du centre : «Chocolaté choco choco»



Si Auzebosc m'était conté

AUZEBOSC A L'EPOQUE DE LA REVOLUTION

Lors de la période de 1789 à 1793, il est relaté que des révolutionnaires, venus d'YVETOT se présentèrent un jour devant l'enceinte de l'ancien château et en défoncèrent les portes, brisèrent le mobilier, s'emparèrent des plus précieux témoignages de son histoire (livres et parchemins) et en firent un feu au sommet d'une des tours.

Ce domaine appartenait à l'époque proche de la révolution à la famille des POMMARES de GOUY. Il est effectivement fait état, vers les années 1770, dans le Dictionnaire biographique sur les pensionnaires de l'académie royale de Juilly (1651-1828) Tome II (1746-1795) d'un messire Jean Nicolas André Des POMMARES, chevalier, seigneur patron et châtelain d'AUZEBOSC, seigneur et patron de TOUFFREVILLE LA CORBELINE, seigneur de TENDOS et autres lieux, conseiller au Parlement de Normandie.



AUZEBOSC AU MOMENT DES DERNIERS CONFLITS

Il est relaté que les prussiens sont entrés dans AUZEBOSC le 8 décembre 1870 et ont logé tout d'abord au château de la BIDEAUDERIE puis, le 22 décembre, d'autres troupes arrivèrent et s'installèrent un peu partout dans la commune et volèrent notamment du bétail.

Lors de ce conflit, il est rapporté le déroulement d'une exécution perpétrée par les troupes d'occupation dans les bois situés en limite avec YVETOT où furent fusillés 2 jeunes hommes sous prétexte qu'ils avaient cherché querelle à des soldats prussiens.

Ils furent jetés dans une fosse sommaire avant que leurs corps soient ramenés au cimetière d'YVETOT. Robert SIMON indique que les registres d'état civil d'AUZEBOSC, aujourd'hui archivés, mentionnaient le décès de ces 2 hommes qui se nommaient BOIVIN et GRONDIN.

Lors de la guerre 14 - 18, dans les tranchées du front de l'Est, plusieurs jeunes auzeboscais y ont perdu la vie. Ils ont été honorés par l'édification du monument aux morts inauguré le 9 juin 1924.

Pendant la dernière guerre 1939 - 1945, la commune fut occupée par les soldats allemands dès le mois de juin 1940. Ils se sont installés en particulier à l'ancienne école de l'Agriculture, au château de la BIDEAUDERIE et au presbytère.

Il n'en sont partis qu'à l'été 1944 pour rejoindre le front de l'Est. Il est relaté que les soldats qui occupaient l'ancien presbytère avaient peint leurs casques en blanc dans cette perspective.

Pendant cette période, la commune eut à loger momentanément environ 300 réfugiés du HAVRE qui fuyaient les bombardements aériens et 6 habitants d'AUZEBOSC furent envoyés en Allemagne au titre du STO (service du travail obligatoire)

Enfin, le 27 août 1944 vers 12 h 15, c'est à dire peu avant la libération d'Yvetot et de toute la Région par les troupes alliées, un drame s'est joué dans le ciel d'AUZEBOSC, avec le crash d'un avion de la RAF (un Hawker Typhoon) au niveau du Hameau du CALVAR, abattu par la DCA allemande. Le corps du pilote (qui se serait éjecté mais dont le parachute ne se serait pas ouvert) le Flight Officer néozélandais Ian Cameron HUTCHESON, repose dans l'ancien cimetière.

Auparavant, tout près de l'ancien domaine, il fut construit un autre château « plus moderne ». Cette bâtisse, aujourd'hui disparue et remaniée en 1835, se dressait au fond d'une allée qui partait de l'actuelle route départementale n°131 et qui correspond aujourd'hui au début de l'impasse de la BIDEAUDERIE.

Sa construction fut entreprise vers 1625, sous le règne de Louis XIII, par un Marquis de BYRAN. Ce « nouveau château » appartenait jusqu'à la déclaration de guerre de 1914 à la famille KITTINGER, d'origine rouennaise, qui fit la prospérité de la région de BOLBEC et de LILLEBONNE à l'époque de l'âge d'or des filatures et le domaine fut ensuite la propriété des familles DEFOUGY et FOUCAULT.

Après avoir souffert de l'occupation allemande pendant la seconde guerre mondiale, ce château, devenu inhabitable fut complètement détruit au début des années 60.



Ceci est donc le résumé de ce qui a été porté, à ce jour, à notre connaissance mais la longue histoire d'AUZEBOSC est, de toute évidence, incomplète et si des personnes possèdent ou connaissent d'autres éléments permettant de compléter, corriger ou de préciser ce passé local, leur contribution sera la bienvenue

LE FOYER D'AUZEBOSC



En raison de la crise sanitaire qui s'est encore étendue sur l'année 2021, nous avons dû nous adapter en fonction des recommandations du gouvernement.

Le bilan de la saison 2020/2021 n'est pas très brillant au plan de nos animations festives et de nos sorties : ci-dessous, en rouge les annulations, en bleu les activités qui ont pu être maintenues en tout ou partie. Pour ce qui concerne les activités hebdomadaires (sportives et autres), il a été nécessaire de composer avec les règles imposées par la crise sanitaire, comme vous le verrez un peu plus loin.

Nous aurions dû faire des sorties foot : nous en organisons environ 3 à 4 par an en général... encore une année sans...

Nos deux lotos annuels, en mars et en novembre, n'ont pas eu lieu.

La Saint-Jean, durant laquelle nous proposons des formules repas, n'a pas eu lieu.

La distribution des calendriers en cette fin d'année 2021 aura bien lieu.

Notre Assemblée Générale aura bien lieu, mais elle est repoussée à plus tard.

La sortie cinéma du mois de décembre pour les enfants du groupe scolaire Jacques Dussaux n'a pas eu lieu.

Nous avons une pensée particulière pour Alain Fercoq qui nous a quitté cette année et qui faisait partie du bureau depuis 10 ans. Il était responsable des anciens, ça lui plaisait, il distribuait également les papiers dans les boîtes aux lettres, c'était un blagueur, une personne simple qui ne se prenait pas la tête et dès qu'il le pouvait il aimait aider. Il était bien connu de la population Auzeboscaise également car il a travaillé plusieurs années pour la commune en tant que cantonnier. Toutes nos pensées vont vers sa famille.

Une note optimiste : il y a eu un peu plus d'inscriptions en ce début d'année 2021/2022, comparé à l'année dernière. Petite précision, l'année foyer commence en septembre et se termine en juin !



Notre bouffée d'oxygène : la randonnée !



En cette année 2022, nous essaierons (en fonction de l'évolution de la crise sanitaire) de mettre en place les grilles au mois d'avril comme nous devions le faire en avril dernier : encore une annulation, impossible de les mettre en place au printemps 2021.

Il n'est pas trop tard pour certaines activités un peu en manque d'effectifs depuis la rentrée.

Multisport des 3/10 ans : il reste de la place !!! Cette activité a lieu chaque mercredi après-midi entre 15h45 et 16h30 : n'hésitez pas à venir y inscrire votre enfant, c'est encore possible à un prix réduit.

De même pour **la zumba** : n'ayez pas peur de nous rejoindre car il reste aussi de la place au cours adultes de 17h 18h le mercredi.

Pour les autres activités, contactez-nous !

Nouveautés 2021/2022

Le « **Pass activités nominatif** », qui vous permet d'accéder à l'ensemble des activités proposées à un prix réduit dès 2 activités. Sachez que dès la fin du 1er trimestre, votre pass est déjà rentabilisé.

Nouvelles activités proposées

le Hiit et la Strong Nation.



Pratique du sport et passe sanitaire: nous nous sommes adaptés...

Début 2021, les cours de sport, notamment le training, ont continué dans un premier temps sous forme de cours en visio. En mai, il a été possible de reprendre les cours en présentiel, mais difficilement pour certains.

Nous sommes à nouveau impactés par la crise sanitaire et nous sommes contraints de demander le passe à l'entrée de chaque cours. En cette fin d'année 2021, nous devons remettre le masque jusqu'à la place occupée durant le cours et ne l'enlever qu'à ce moment-là, avec un respect des distances de sécurité.

Apporter son matériel durant les cours notamment son tapis est la solution idéale. Avec des inscriptions sur une feuille des noms et prénoms des adhérents présents aux cours afin de pouvoir appeler les présents si malheureusement il y avait un cas de covid.

Nous tenons encore pour cette année difficile à saluer l'engagement et l'investissement de nos professeurs, Gwendolina et Chloé. Malgré les difficultés qu'elles peuvent rencontrer du fait de cette crise, elles sont toujours aussi dynamiques, volontaires et ont toujours le sourire. Bravo les filles !!!

Nous tenions également à remercier nos adhérents qui sont toujours présents, qui sont très compréhensifs, notamment dans la présentation du pass et le respect des consignes et qui nous soutiennent. Un grand merci à vous.

Nous remercions également le maire, les conseillers ainsi que les professionnels de la mairie pour leur soutien et leur aide.

Prenez bien soin de vous et de vos proches. Tous ensemble, maintenons l'effort collectif.

Nous souhaitons à vous tous qui lirez ce bulletin et à votre famille une bien meilleure année que celle qui vient de se dérouler et une excellente santé. Encore un grand merci à vous tous.

Président : Richard Druaux - Vice Président : Pascal Fercoq
Trésorière : Kelly Druaux - Vice Trésorière : Geneviève Pasquier
Secrétaire : Aurélie Caufourier - Vice Secrétaire : Christine Le Grand

Les membres du foyer : Jacqueline Fatras, Yann Froment et Denis Demeillers.





**Cartables
& crayons**

Comme 2020, l'année 2021 a été compliquée, notamment en ce qui concerne les manifestations classiques.

Le printemps du jeu, le trophée des familles et le marché de Noël n'ont pas pu être tenus cette année.

Toutefois, l'équipe de Cartables&Crayons a pu cette année organiser la foire à tout de la St Jean, dans la cour du Groupe Scolaire Jacques Dusseaux.

Bien qu'ayant été organisée en urgence, la manifestation s'est révélée être un succès (les exposants et visiteurs ont apprécié l'organisation).

Les gains de cette action, associés aux gains des autres opérations menées tout au long de l'année (Galette, Chocolats de Pâques, Vente de bulbes, Vente de porte-clés, Chocolats et Sapins de Noël) ont permis de financer quelques projets :

1 gourde personnalisable offerte à chaque enfant au mois de juin

1 calculatrice offerte à chaque enfant entrant en 6ème au mois de juillet

1 sac offert à chaque enfant de maternelle (pour ramener les travaux réalisés) aux vacances de la Toussaint

1 bon d'achat Leclerc Culture de 15€ offert à chaque enfant en fin d'année



Et comment conclure cette année sans la présence du Père Noël ? Les enfants en rêvaient, l'équipe de Cartables & Crayons a invité le Père Noël à venir se promener à Auzebosc le temps d'un après-midi, pour distribuer des confiseries et prendre quelques photos... Bien qu'étant une première, cette manifestation a été un véritable succès, rendue possible grâce à l'engagement des bénévoles, au soutien de la commune, à la participation de certains habitants (encore un grand merci à M. SERY et à sa magnifique jument), à la présence du Père Noël qui a su bouleverser son emploi du temps pour venir nous voir, et aux habitants d'Auzebosc qui ont accompagné le cortège dans nos rues.



Tous ces projets auront notamment pour vocation de collecter des fonds pour aider le groupe scolaire à financer des sorties ainsi que des projets pédagogiques.

2022 sera également l'année qui marquera le rapprochement des associations. Partant du constat qu'on est plus fort ensemble, l'équipe a décidé de se rapprocher des autres associations du village pour mutualiser les moyens et donner naissance à de nouveaux projets. Mais pour l'instant, on conserve le secret. Ça sera une surprise !!!

Les projets pour 2022

Janvier 2022 : vente de grilles de galettes

Mars 2022 : Organisation du Printemps du Jeu (si les conditions sanitaires le permettent)

Avril 2022 : Vente des chocolats de Pâques

Juin 2022 : Organisation de la Foire à Tout

Septembre 2022 : Vente de bulbes

Décembre 2022 : Vente des chocolats de Noël et des sapins de Noël.

les membres de l'association : Alexandre – Alexia – Aurélie – Aurélie – Astrid – Elodie – Elodie – Jérôme – Julie – Julien – Laurent – Natacha – Noémie – Virginie

Pour nous contacter: cartablesetcrayons@gmail.com
Facebook : Association Cartables&Crayons

Le début de l'année 2021 a été marqué par l'arrêt des activités de groupe et des courses à cause de la pandémie. De ce fait nous nous sommes lancés un défi personnel qui nous tenait à cœur depuis plusieurs années : celui de faire le tour du Mont Blanc en randonnée. Celui-ci a été réalisé dans des conditions exceptionnelles : nous étions quasiment seuls sur les massifs, la neige était bien présente pour un mois de juin mais sous un beau soleil.

Nous avons pu organiser une randonnée de 10 kms à l'occasion de la Saint Jean qui a rassemblé une dizaine d'habitants d'Auzebosc. Cela a beaucoup plu et l'ambiance conviviale était au rendez vous.

Nous avons l'espoir de pouvoir partager plus de moments sportifs l'année prochaine avec comme objectif pouvoir parcourir les plus beaux chemins de France et d'Europe.



ACCA Anciens Combattants



L'Association des Anciens Combattants d'Auzebosc, créée en 2011, perpétue d'année en année le devoir de mémoire et entretient avec sincérité le souvenir des Combattants. En ce qui concerne notre commune et notre monument aux Morts, les noms de 20 jeunes gens qui ont donné leur vie pour la France sont gravés à jamais dans la pierre.

Notre Association est représentée par nos porte drapeaux aux cérémonies et manifestations qui se déroulent dans les différentes communes de la région.

Cette année, malgré les mesures sanitaires toujours en vigueur en raison de l'épidémie de Covid, nous avons pu célébrer notre devoir en comité très restreint le 8 mai, puis un peu mieux le 14 juillet et le 11 novembre, dates auxquelles nous avons pu prendre un vin d'honneur et nous retrouver avec un peu plus de chaleur.

Par contre, nous avons annulé notre repas annuel pour la deuxième année consécutive. Espérons que 2022 sera plus favorable.

L'Association compte sur votre présence l'année prochaine, si les mesures sanitaires nous le permettent.

Prenez bien soin de vous. L'ACCA.



La rentrée de septembre a été marquée par le retour en présentiel de tous les apprenants du Campus. C'est avec bonheur et enthousiasme que nous avons, dans le respect des consignes sanitaires, retrouvé l'ensemble de nos lycéen.ne.s, apprenti.e.s et stagiaires.

L'attractivité des formations et du Campus se confirme encore cette année. Les effectifs de l'apprentissage sont en nette hausse (570 contre 480 il y a deux ans), témoignant du dynamisme de cette voie de formation. Pour les stagiaires et les élèves, c'est la stabilité malgré les difficultés rencontrées, à cause du contexte sanitaire, pour organiser nos traditionnelles activités et accueillir les familles lors des Journées Portes Ouvertes.

Pour regagner en visibilité, nous avons décidé à cette rentrée de renforcer notre équipe de « communication » et de fournir à ceux qui le souhaite, des nouvelles régulières via les réseaux sociaux les plus utilisés. Ces outils, accessibles à tous, permettent de donner des informations régulières sur l'ensemble des activités pédagogiques ainsi que celles de l'exploitation agricole.

Je vous engage d'ailleurs à nous suivre en vous abonnant à nos différents comptes :

<https://www.facebook.com/naturapole.campus.yvetot>

https://www.instagram.com/naturapole_campus_yvetot/

<https://twitter.com/campusyvetot>

Vous pourrez retrouver les formidables reportages de nos reporters et, une fois tous les deux mois, télécharger notre MAG qui compile les principales actualités, met en lumière une filière et réalise le portrait d'un ancien élève ou d'un personnel.

Le Campus agricole est fier de porter haut les couleurs de son terroir et de son agriculture. Nous nous engageons pour cela dans un grand chantier de reconception de notre exploitation afin de proposer un projet plus durable et plus rémunérateur tout en restant une exploitation typique de polyculture et d'élevage. La production de lait, de viande ovine et de volailles de chair restera centrale et notre activité de vente directe se poursuivra avec le même respect des animaux et de la qualité des produits. Nous rechercherons une organisation du travail plus simple et des pratiques plus respectueuses des ressources tout en anticipant les effets sur les cultures et les animaux du changement climatique qui, années après années, se fait sentir sur notre territoire.

Le dernier numéro, proposant notamment un article sur la bergerie du Campus, est accessible en scannant le QR Code ci-dessous ou en le téléchargeant sur le site internet du lycée (<https://www.legta-yvetot.naturapole.fr/>)



Le MAG N°2
vient de paraître.
Téléchargement ou scanne...



La vache et les étudiants du Campus Agricole



Il était une fois un groupe d'étudiants passionnés d'élevage qui avaient réussi à monter une opération ambitieuse avec des moyens d'étudiants...

Leur projet était de présenter une vache de l'élevage du lycée agricole au salon international de l'agriculture à Paris, avec peut-être l'espoir de gagner un prix grâce à leur belle.

Il ne suffit pas pour cela de bichonner la vache laitière sélectionnée parmi le cheptel de l'établissement, de la nourrir avec la meilleure herbe du monde (celle d'Auzebosc), de la brosser afin de faire d'elle la plus élégante et la plus racée des représentantes du monde agricole.

Il faut une énorme dose de motivation, un engagement au quotidien au sein de l'exploitation agricole du lycée, et bien sûr, les moyens financiers nécessaires.

La commune a aidé ces étudiants dès 2015. Séduits par le dynamisme de l'équipe d'étudiants, le conseil municipal leur avait accordé une subvention afin de les aider à monter leur projet. Chaque année, un nouveau groupe d'étudiants reprenait le flambeau.

Après 2 années de pause en raison des restrictions dues à la pandémie de covid-19, un nouveau groupe d'étudiants prépare Pomme pour le salon de l'agriculture de 2022. Ils ont déjà déposé leur dossier de demande d'aide à la commune, dossier qui sera soumis au conseil municipal au printemps, lors du vote du budget 2022. Vous pouvez suivre sur leur compte Facebook (<https://www.facebook.com/TIEA-2022-LAY-110119258125260/>).



Autour de Pomme : Honoré, Lubin, Léa, Laurette, Marie et Chloé, étudiant-es en BTA (brevet de technicien agricole) option « analyse et stratégie des exploitations agricole ». Ils présenteront Pomme au SIA (salon international agricole) du 1er au 6 mars 2022.

Pour eux, le challenge consistera également à communiquer sur les outils de diagnostic, les solutions et les nouvelles technologies proposées aux éleveurs, vaste programme sur lequel l'exploitation du lycée est fortement engagée.

D'avance, souhaitons-leur de vivre pleinement ce moment fort sur le grand ring du SIA lorsqu'ils y représenteront leur établissement et l'excellence de notre belle région.

Bonne chance à tous et à Pomme.

Ordures ménagères et tri sélectif

L'an dernier, une page entière a été consacrée au tri sélectif : circuit du sac jaune déposé à votre porte jusqu'à l'usine de traitement et surcoûts si le contenu du sac n'est pas conforme; alertes sur le fait que le non respect des consignes de tri aura une influence sur la redevance ordures ménagères (ou sur le service : enlèvement toutes les 2 semaines ?); comparaison avec la communauté de communes voisine qui a vu ses consignes de tri renforcées dès le 1er janvier 2021 ...et dont les habitants ont fait des bonds lorsqu'ils ont reçu leur facture 2021 à payer pour le 15 octobre 2021 : finie la redevance ordures ménagères calculée selon le nombre d'habitants, maintenant ils paient la TAXE ordures ménagères, calculée en fonction de la superficie de leur maison... Les augmentations sont parfois faramineuses : jusqu'à 300% d'augmentation...

Le guide du tri est un document précieux auquel il faut vous référer : à vous de mettre en oeuvre les bonnes habitudes.

Vous pouvez vous le procurer à la mairie et bien sûr le consulter en ligne sur le site de la CCYN.



L'ASSOCIATION « BOUCHONS 276 » 2003 / 2021 : depuis 18 ans !

BOUCHONS 276 est une association Normande qui existe depuis avril 2003. Elle est uniquement composée de bénévoles au nombre de 150 Personnes. BOUCHONS 276 attribue des aides financières aux Personnes en situation de Handicap pour financer tous les équipements, quelque soit le Handicap. L'association « BOUCHONS 276 » est reconnue d'intérêt général. Les aides sont attribuées 2 fois par an , en juin et en décembre , la commission se réunit fin mai et mi – novembre.

SES OBJECTIFS :

- . Aider les Personnes en situation de handicap de Normandie .
- . Aider au développement durable .

Tout cela est réalisé grâce au recyclage de TOUS les bouchons et couvercles en plastique .

L'ASSOCIATION BOUCHONS 276 EN CHIFFRES

- 3 127,079 tonnes de bouchons collectés depuis sa création.
- 742 078,80€ : somme totale des aides versées depuis sa création.
- 799 : Nombre de bénéficiaires depuis la création.
- 141,940 tonnes de bouchons ont été collectés pour l'année 2021.
- 25 350€ : montant des aides versées pour l'année 2021 .
- 28 bénéficiaires pour l'année 2021 .

UNE TONNE DE BOUCHONS RECYCLES RAPPORTE 250 €

PRESIDENT : Dab DELAPORTE

president@bouchons276.org Tel : 06 85 02 23 23

POINT DE COLLECTE POUR AUZEBOSC : HALL d'entrée de la MAIRIE.

**NOUS SOMMES TOUS
RESPONSABLES DE NOTRE FACTURE
«ORDURES MENAGERES»**



**NOUVEAU A LA MAIRIE
vous pouvez déposer bou-
chons et couvercles de plas-
tique à l'entrée de l'accueil
aux heures de permanence.
Ceux-ci sont ensuite récupérés
par un membre de l'association.
Pour vous c'est juste une petite
contrainte mais derrière, les
actions en faveur des handi-
capés sont concrètes !**

La vie serait tellement plus simple si chacun appliquait les règles élémentaires de savoir vivre. On pourrait imaginer une liste à la Prévert de tous les principes participant à la bonne harmonie des relations humaines. Tout est écrit dans la loi, loi que nul n'est sensé ignorer... Code civil, code pénal, code de la route, code des collectivités publiques, code de la santé, code électoral..... code de bonne conduite ????

Ce code de bonne conduite n'est pas écrit, et pourtant on y fait allusion très souvent... Si chacun réfléchissait un peu plus à la manière dont il se comporte vis-à-vis de ses voisins, peut-être serait-il pas très fier de lui...

Dans la mesure où souvent les conflits ont pour point de départ des problèmes d'arbres et de haies mal taillées, nous en profitons pour rappeler quelques règles à respecter, étayées de quelques exemples «vécus».



Comment préserver des relations de bon voisinage quand arbres et haies vous séparent....

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens et l'éclairage public.

1er impératif : il faut respecter les distances minimales (Article 671 du code civil)

Pour les plantations de plus de 2 mètres de haut : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative

Pour les plantations de moins de 2 mètres : distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative (rappel des hauteurs maximales à Auzebosc : 1,50 m le long des voies publiques ; 1,80 m en limite séparative avec votre voisin).

La distance se calcule du milieu du tronc, de l'autre côté c'est la limite séparative qui sert de point de mesure. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs des plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées.

Responsabilités du propriétaire des végétaux

Lorsque le voisin ne respecte pas les règles de distance, il peut être contraint par le tribunal soit d'élaguer les arbres à la hauteur légale, soit de les arracher. Vous ne pouvez plus exiger l'arrachage de l'arbre si ce dernier a dépassé la hauteur légale ou préconisée par les usages locaux depuis plus de 30 ans. Le point de départ de ce délai est la date où l'arbre en grandissant a dépassé la hauteur prescrite.

Note de la rédaction : pour les arbres centenaires, il vous sera impossible d'exiger du propriétaire « héritier » de cet arbre plus âgé que lui de le massacrer si manifestement il n'est pas dangereux.



Cette année la tempête d'octobre a provoqué la chute d'arbres et de branches, provoquant des dégâts sur 2 habitations de la commune. L'une des habitantes se serait bien passée de faire la une du Courrier Cauchois à cette triste occasion. Cet évènement a suscité des angoisses auprès de beaucoup d'entre vous, aussi est-il naturel et légitime pour chacun de s'interroger. Avant toute décision, il faut contrôler l'état des arbres sur son terrain, surtout si en matière d'entretien vous vous êtes un peu laissés déborder...

Voici un exemple de décision raisonnée et raisonnable : les riverains de l'allée des chênes (qui est une voie privée) ont informé la mairie qu'ils devaient intervenir sur l'un des chênes de leur chemin d'accès : ils vont le faire sérieusement élaguer, espérant ainsi le sauver. S'agissant de l'un des sujets d'un alignement protégé au PLUi, leur démarche s'inscrit dans le souci de respecter la loi et de préserver leur environnement proche. Au préalable, ceux-ci nous ont appelés pour connaître la procédure à suivre. Dans la mesure où l'abattage n'est pas envisagé, il n'y a pas besoin d'autorisation. Il en aurait été autrement dans le cas contraire : une déclaration préalable spécifique doit être faite en mairie avant de sortir la tronçonneuse...

Malgré toute la publicité faite au sujet de la protection des paysages, il y a encore trop d'abattages sauvages : il ne suffit pas d'affirmer que les arbres abattus seront replantés, que tel ou tel sujet étant malade, tout l'alignement l'est. Des experts de la maison du Parc des Boucles de la Seine-Normande se déplacent à votre demande pour vous conseiller, vous aider à faire les bons choix. Or certains bûcherons (amateurs surtout) n'ont pas intérêt à attendre les autorisations nécessaires. Au final, le propriétaire contrevenant pourrait payer 2 factures : celle de l'abattage et une amende pour non-respect du règlement d'urbanisme. A noter qu'en cas de construction, la conformité de la construction pourra être refusée pour non respect des clauses du permis de construire (clause d'insertion paysagère du bâti)

Bon voisinage entre Humains et espaces arborés

Entretenir vos plantations vous garantit la tranquillité. Si vous vous montrez négligents, vous vous exposez aux embêtements...

Tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin. Le voisin n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même. Il a en revanche, la faculté d'exiger que cet élagage soit effectué même si le dépassement des branches a été toléré pendant plus de trente ans.

Vous pouvez exiger cet élagage, même si cette opération risque de faire mourir l'arbre. Contrairement aux branches, vous avez le droit de couper les racines des arbres voisins qui empiètent sur votre terrain. En cas de dommages subis par votre fonds, votre voisin peut être tenu pour responsable. Si ce sont les branches d'un arbre fruitier qui avancent sur la propriété contiguë, votre voisin n'est pas autorisé à cueillir les fruits, mais s'ils tombent par terre, il peut les ramasser. (Note de la rédaction : de là à les remettre en tas devant l'entrée du voisin, il ne faut pas exagérer : la propriétaire du cerisier a préféré en rire...).

Animaux de compagnie = responsabilités !

Autres sujets de discordance récurrents : les problèmes de stationnement quand on possède beaucoup de voitures, les animaux... Régulièrement nous sommes sollicités car le chien aboie la nuit, le chien est menaçant, le chien fait caca sur le trottoir... S'il vous plaît, ne faites pas subir à votre voisin ce que vous ne supporteriez pas de sa part....



Stationnement gênant...

Nous sommes régulièrement alertés sur des problèmes de stationnement dans le centre du village. Là encore, il suffit souvent d'un peu de bonne volonté pour que la situation ne s'envenime pas : en principe, votre véhicule doit être garé dans votre garage ou dans votre entrée. Des places de parking existent : celles-ci doivent être utilisées par les personnes qui vous rendent visite, ou par vous-même si vous possédez plus de véhicules que de places de stationnement chez vous.

Le stationnement dans un virage ou sur le trottoir est interdit : c'est le code de la route. Vous devez prendre garde à ne pas gêner la visibilité, à ne pas empiéter sur la sortie de garage de votre voisin. Ces simples précautions vous éviteront notamment un PV : quand cela devient insupportable, nous n'hésitons pas à alerter la gendarmerie.

Adolescents turbulents...



Pas de chance cette année pour 3 adolescents pris sur le fait... La note a été salée et leurs parents ont dû faire intervenir leur responsabilité civile pour indemniser les dégâts... Cela a-t-il servi de leçon ? Probablement oui pour certains, hélas non pour d'autres qui continuent à vivre dangereusement, par exemple en escladant l'avancée de la toiture de la salle polyvalente...



LES TROTTOIRS SONT POUR LES PIETONS

salle polyvalente

Tarif des locations de la salle polyvalente à partir du 1er janvier 2022				
durée de location de la salle polyvalente	Tarif été commune	Tarif hiver commune	Tarif été hors commune	Tarif hiver hors commune
Week-end	245,00 €	270,00 €	425,00 €	450,00 €
Soirée ou journée	175,00 €	200,00 €	285,00 €	310,00 €
Vin d'honneur	120,00 €	145,00 €	235,00 €	260,00 €
Caution	400,00 €			
associations communales à partir de la 3ème réservation	100 €			

Salle Commune : règlement intérieur d'utilisation de la salle polyvalente et relèvement des tarifs des locations au 1er janvier 2022.

Après plusieurs années de gel des tarifs de locations de la salle polyvalente, le conseil municipal a voté une augmentation du barème. Les conditions de la location font également l'objet d'une réécriture, notamment le chapitre des remboursements éventuels des acomptes versés par les réservataires lors de la validation de leur réservation. Avec les restrictions liées à la pandémie covid, de nombreuses fêtes familiales ont été reportées une fois, voire deux fois avant d'être finalement annulées. S'il est facile d'encaisser un acompte, le rembourser demande une procédure parfois ubuesque pour une collectivité publique (nous n'avons pas de chéquier !!!).

maisons fleuries 2021



Les lauréats 2021

Catégorie jardin visible de la rue

Monsieur et Madame Philippe DUPUIS

Monsieur et Madame Lionel VALLOIS

Monsieur et Madame Robert DEVAUX

Monsieur et Madame Gaël GRAIN

Monsieur et Madame Christian DUMONT

Madame Denise LEFAUX

Monsieur et Madame Lucien LEJEUNE

Madame Catherine Buré

Monsieur et Madame Jean-Claude AUVRAY

Monsieur Guy Wéry

Catégorie Jardin paysagé

Monsieur et Madame Guillaume VITTECOQ

Monsieur et Madame Yves MICHELIZZA

Bravo à tous !!!

Merci d'embellir le village par vos compositions, votre imagination et votre sens des couleurs et des harmonies.

Pour participer au concours maisons fleuries de 2022 : un bulletin d'inscription sera à votre disposition en mairie courant avril/mai 2022.



Pour information, les gagnants reçoivent un bon d'achat à valoir pour l'achat de végétaux. Le bon d'achat 2021 est valable jusqu'au printemps de l'année suivante.

Naissances de 2021

Pour les enfants nés après Noël, désolés, nous n'avons pas eu l'avis de naissance à temps pour la publication

Naé SEVESTRE né le 9 février

Anaïs EDET BELHADJ née le 12 août

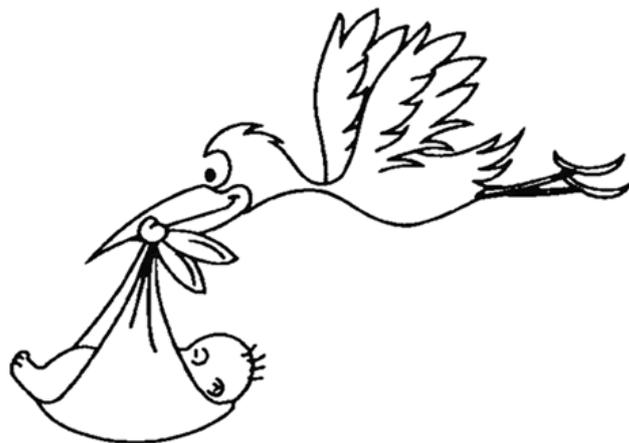
Albin HUBLET né le 30 août

Gabriel LELIÈVRE né le 4 septembre

Emy RENAULT née le 30 septembre

Kyam FLEURY né le 4 octobre

Hortense HUE née le 20 octobre



Ils se sont mariés en 2021

Félicitations !

Quentin ROULLAND et Pauline LÉVÊQUE le 26 juin

Christian BANCE et Sandrine MALANDAIN le 4 septembre

David LECOSSOIS et Stéphanie CAMAILLE le 9 octobre.



Ils nous ont quittés durant cette année 2021.

Nos condoléances les plus sincères vont à leurs familles et à leurs proches.

Monsieur Philippe VÉZIER décédé le 8 février

Monsieur Alain FERCOQ décédé le 19 juin.

M. Fercoq a été employé communal à Auzebosc durant 21 ans, de novembre 1981 à décembre 2002, date à laquelle il a pris sa retraite. Il faisait partie de l'association des anciens combattants.





Auzebosc vu du ciel,
Auzebosc vu d'en bas

